

NBSAP 2.0 : INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ & LE DÉVELOPPEMENT

Déclaration d'Entebbe sur la biodiversité dans la planification du développement

AOÛT 2013

INTRODUCTION

Du 8 au 12 juillet 2013 à Entebbe, en Ouganda, le Groupe de leadership africain (ALG) sur l'intégration de la biodiversité et du développement s'est réuni avec d'autres professionnels et praticiens des secteurs de la biodiversité, de l'environnement et du développement de sept pays d'Afrique¹ et quatre institutions internationales², à l'occasion du deuxième atelier international du projet NBSAP 2.0. L'atelier s'est penché sur les défis et les meilleures pratiques associés à l'intégration de la biodiversité et la conservation dans les processus de développement et à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des Stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (NBSAP) tels que révisés.



L'ALG a rappelé

Que la **Déclaration de Maun sur l'intégration de la biodiversité et du développement**³ a mis en exergue la contribution essentielle de la biodiversité au développement durable et a appelé à une « intégration continue de la biodiversité », à savoir l'incorporation des préoccupations touchant à la biodiversité dans des secteurs et des objectifs de développement définis, au travers d'une variété d'approches et de mécanismes, de façon à atteindre des résultats à la fois sur le front de la biodiversité et du développement.

L'ALG a reconnu

1. Que la biodiversité offre une foule d'avantages uniques qui sont essentiels pour le développement socio-économique, y compris :
 - a. Une prestation de services — prestation de services écosystémiques essentiels grâce à des infrastructures écologiques, meilleur marché et peu gourmandes en énergie (p. ex. pollinisation ; fourniture d'eau).
 - b. Une réduction des risques — y compris la réduction des risques de catastrophe et des risques liés au climat dans les principaux secteurs (p. ex. la fourniture d'une base de ressources variée qui offre d'autres options si jamais la récolte d'une culture alimentaire se révèle décevante).
 - c. Une valeur financière directe — grâce à certains produits et certaines espèces qui peuvent être commercialisés (p. ex. plantes et animaux médicinaux ; espèces qui attirent les touristes).
 - d. Une diversification économique nationale — grâce à la diversité génétique, des habitats et des espèces, qui offre des options et des alternatives (p. ex. en termes de tourisme et de foresterie).
 - e. Une valeur intrinsèque et culturelle — liée à l'identité, aux traditions, à la cohésion sociale, aux loisirs et à la spiritualité.
2. Que ces différents avantages qu'offre la biodiversité — répondre aux besoins d'assurance, d'innovation et d'information biologique — contribuent, mais se distinguent, des avantages offerts par l'environnement et les ressources naturelles en général.
3. Que la biodiversité apporte donc un socle irremplaçable au développement national économique et social, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du tourisme, de la santé, de l'eau et de l'assainissement.
4. Que l'intégration de la biodiversité dans les principaux cadres et processus, plans et programmes nationaux de développement peut être le moteur d'une croissance verte, qui est une étape vitale vers un développement durable.
5. Que les plans de développement devraient donc reconnaître les interactions claires qui existent entre la biodiversité, la croissance économique et la réduction de la pauvreté et exploiter directement les synergies et les compromis qu'elles présentent.
6. Que la gestion de la biodiversité devrait bénéficier de dotations budgétaires appropriées dans les plans financiers nationaux et locaux.
7. Que la mobilisation des ressources pour la gestion de la biodiversité revêt une importance critique qui devrait se refléter dans les budgets nationaux et être encouragée grâce à des réformes politiques et fiscales (pas seulement par un accès à l'aide publique au développement (APD)).



¹ Afrique du Sud, Botswana, Libéria, Namibie, Ouganda, Seychelles, Zimbabwe

² IIED, PNUE-WCMC, PNUD, et l'Initiative Pauvreté-Environnement (PEI)

³ Disponible en français, en anglais, en espagnol et en arabe sur : www.iied.org/nbsaps

Les principes directeurs de l'intégration de la biodiversité dans les processus et plans nationaux de développement, mis en commun par les participants à l'atelier d'Entebbe, sont les suivants :

1. **Définir la biodiversité en termes fonctionnels** qui soient pertinents pour les objectifs de développement.
2. **Énoncer clairement la gamme complète de biens de la biodiversité** qui contribuent au processus de développement, non seulement les espèces dites « sauvages » mais aussi les écosystèmes, la biodiversité génétique et l'agro-biodiversité.
3. **Éviter de faire référence aux « ressources naturelles » pour parler de biodiversité** : distinguer les valeurs de la biodiversité de celles des ressources naturelles en général.
4. **Évaluer l'intégralité de la valeur de la biodiversité pour le développement socio-économique** — y compris la prestation de services, la réduction/l'assurance des risques, la teneur de l'information et la contribution au capital culturel et social essentiel — à la fois aujourd'hui et du point de vue de son potentiel futur.
5. **Prendre conscience du potentiel marchand de la biodiversité et des menaces qui pèsent sur elle** en tant que bien public et prévoir des garanties suffisantes.
6. **Rendre les analyses de compromis plus transparentes**, notamment en offrant plus de clarté sur la valeur économique à long terme des biens de la biodiversité par rapport aux avantages à court terme offerts par la consommation non durable.
7. **Intégrer la biodiversité dans des processus de changements dominants** qui sont l'affaire des décideurs, tels que les réformes de politiques économiques, les stratégies de réduction de la pauvreté, les plans d'économie verte, et surtout (mais pas seulement) les plans nationaux et sectoriels de développement.

Conclusion :

Les participants sont arrivés à la conclusion que l'intégration de la biodiversité devrait être éclairée tant par les besoins, potentiels et conditions de développement que par ceux de la biodiversité, et devrait chercher activement à atteindre des résultats à la fois au plan de la biodiversité et au plan du développement national.



LISTE DES SIGNATAIRES

| | |
|-----------------------------------|--|
| Gaborekwe, Dineo | Département des Affaires environnementales, Ministère de l'Environnement, de la Faune sauvage et du Tourisme, Botswana |
| Autlwetse, Baboloki | Kalahari Conservation Society, Botswana |
| Monggae, Felix | Kalahari Conservation Society, Botswana |
| Jeremie, Marie-May | Vie sauvage, Permis et Application, Département de l'Environnement, Seychelles |
| Antat, Sylvanna | Recherche et suivi, Autorité des parcs nationaux des Seychelles, Seychelles |
| Course, Patrick | Ministère des Finances, du Commerce et de l'Investissement, Seychelles |
| Nghishidi, Jonas | Département des Affaires environnementales, Ministère de l'Environnement et du Tourisme, Namibie |
| Schroder, Kauna | Département des Affaires environnementales, Ministère de l'Environnement et du Tourisme, Namibie |
| Kaggwa, Ronald | Autorité nationale pour la gestion de l'environnement, Ouganda |
| Lutalo, Evelyn | Autorité nationale pour la gestion de l'environnement, Ouganda |
| Ogwal, Francis | Autorité nationale pour la gestion de l'environnement, Ouganda |
| Semanda, Samuel | Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Ouganda |
| Ndawula, Godfrey | Ministère de l'Énergie et du Développement minier, Ouganda |
| Rwabutomize, Angella | Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique, Ouganda |
| Oloya, Collins | Ministère de l'Eau et de l'Environnement, Ouganda |
| Nassaka, Catherine Mayanja | Autorité nationale de la planification, Ouganda |
| Lwanga, Margaret | Ministère des Collectivités locales, Ouganda |
| Namara, Justine | Autorité ougandaise de la vie sauvage, Ouganda |
| Hemraj, Sharlin | Département du Trésor national, Afrique du Sud |
| Davies, Jonathan | Agence pour la protection de l'environnement, Libéria |
| Murombedzi, James | CODESRIA, Sénégal/Zimbabwe |
| Chipangura, Chirara | Ministère de l'Environnement et de la Gestion des ressources naturelles, Zimbabwe |
| Mukwakwami, Godfrey | Ministère de la Planification économique et de la Promotion de l'investissement, Zimbabwe |

QU'EST-CE QUE L'INITIATIVE NBSAP 2.0 ?

NBSAP 2.0 : Intégration de la biodiversité et du développement est un projet sur trois ans qui a pour objectif d'élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux pour la diversité biologique (NBSAP) qui soient résilients et efficaces et qui influencent les décisions de développement et améliorent les résultats en matière de conservation de la biodiversité et de réduction de la pauvreté. Le projet est mis en œuvre par l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) et le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE (PNUE-WCMC) en collaboration avec le secrétariat de la CDB, le PNUE, le PNUD et l'Initiative Pauvreté-Environnement (PEI).

Déployé dans quatre pays d'Afrique – le Botswana, la Namibie, l'Ouganda et les Seychelles – le projet encourage le leadership en matière d'intégration de la biodiversité et met en avant l'expérience de ces quatre pays phares afin d'influencer toute une nouvelle génération de NBSAP.

Consultez le site www.iied.org/nbsaps pour découvrir les toutes dernières informations et les actualités sur le projet NBSAP 2.0.

NBSAP 2.0 est financé par l'Initiative Darwin du gouvernement britannique, qui aide les pays riches en biodiversité mais pauvres en ressources financières à mettre en œuvre leurs engagements aux termes des conventions internationales sur la diversité biologique. Le projet bénéficie également du concours financier de UKaid du gouvernement britannique ; néanmoins, les points de vue exprimés ici ne reflètent pas nécessairement ceux du gouvernement du Royaume-Uni.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez contacter Dilys Roe ou Abisha Mapendembe : dilys.roe@iied.org ou abisha.mapendembe@unep-wcmc.org

Réalisateur du projet



Partenaires du projet



Initiative Pauvreté-
Environnement

Bailleurs de fonds

